

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 71

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Bouyx, M. Fait, M. Lam, Mme Violland, M. Lemaire, M. Gernigon,
Mme Colin-Oesterlé et M. Benoit

ARTICLE 37

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
